Il y a certes, durant la nuit, un moment au cours duquel tout musulman adressant une demande à Allah, Exalté soit-Il, pour un bien de ce bas monde ou de l’au-delà, sera exaucé ! Et cela chaque nuit.

Jâbir (qu’Allah l’agrée) relate qu’il a entendu le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) dire : « Il y a certes, durant la nuit, un moment au cours duquel tout musulman adressant une demande à Allah, Exalté soit-Il, pour un bien de ce bas monde ou de l’au-delà, sera exaucé ! Et cela chaque nuit. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Au cours de chaque nuit, il y a un moment où l’invocation est exaucée. Dès lors, il n’y a pas un serviteur musulman qui adresse une demande à Allah, ne comportant pas une chose illicite, sans qu’Il ne l’exauce. Il s'agit du dernier tiers de la nuit, comme mentionné dans d'autres textes authentiques.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3625

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee